

# Débat d'Orientation Budgétaire 2024 Rapport de présentation

Décembre 2023

Vers 2

# Rappel du contexte législatif:

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

## 1 - Rappel du contexte Annuel 2023 :

En synthèse

- 1. Année 2023 : baisse des tonnages d'ordures ménagères de 4,3 % (- 1700 t au 31/10/23)
- 2. Le déploiement des biodéchets avec **850 t collectées** au 31/10/2023. L'objectif fixé pour l'année 2023 de **réduire de près de 2 000 tonnes les ordures ménagères** en 2023 (Biodéchets et réduction de fréquence) a donc été atteint.
- 3. Une inflation aux multiples impacts: +5,8%
- 4. Economie Circulaire : la montée en puissance de l'Atelier CyclaB avec une extension de 300 m<sup>2</sup>
- 5. Le début des travaux de la modernisation de l'UVE de Paillé en novembre 2023

# **Evolution des tonnages**

On observe sur les premiers trimestres 2023 une stabilisation des tonnages à traiter (-4,3 % sur les ordures ménagères, +2,8 % sur les déchetteries dopées par l'augmentation de + 16 % sur les végétaux soit + 1 800 t dues à l'année humide).

| Type de déchet    | Evol %  |
|-------------------|---------|
| Ordures ménagères | -4,3 %  |
| Déchetteries      | + 2,8 % |
| Végétaux          | + 16 %  |

# Eléments financiers prévisionnels

En constituant le budget 2023 nous avions pu intégrer la hausse connue de la TGAP (+27%) et effectuer un rattrapage sur les cotisations (+5,6 % sur la

| Autres éléments     | 2022 | 2023 | Evol %   |
|---------------------|------|------|----------|
| TGAP (eur/t)        | 40   | 51   | + 27,5 % |
| Cotisations eur/hab | 89,5 | 94,5 | + 5,6 %  |

cotisation moyenne à savoir traitement et collecte). En 2024 **la TGAP sur l'enfouissement sera de 58 eur/t** soit une augmentation de + 14 %.

#### Eléments financiers inhérents à 2023

Plusieurs éléments marquants impactent notre année :

- **L'inflation à hauteur de 5,8%:** ceci pèse très fortement sur les indices de révision de nos marchés de prestations de services (rassemblés dans le compte 611). Ainsi, cette inflation entraine un déficit de près de 700 000 euros sur ce compte.
- **L'augmentation des taux d'emprunt** qui nous impacte sur les 26 M d'euros empruntés pour la modernisation de l'UVE de Paillé. Nous aurons en moyenne des taux à **2,6% sur 25 ans** avec pour l'emprunt de 12 M d'euros réalisé auprès de la caisse des dépôts sur 30 ans un taux fluctuant construit de la sorte : Livret A + 0,4% soit **3,4% actuellement.**

# Matières premières et achat

A l'inverse de l'année 2022 les prix de revente de nos matières premières se sont écroulés. Ces tendances avaient pu être anticipées en partie pour le budget 2023 mais la baisse est beaucoup plus marquée.

| Vente des<br>matériaux | Budgété (eur) | Réalisé ou<br>Attendu | Evol % |
|------------------------|---------------|-----------------------|--------|
| 2022                   | 2 800 000     | 3 992 637             | + 43 % |
| 2023                   | 2 800 000     | 2 000 000             | - 28 % |

Pour la compétence traitement cela représente un déficit budgétaire de 800 000 euros, soit pour les 230 064 habitants inclus dans cette compétence, un manque de 3,5 eur/hab/an.

Ceci met en évidence le fort impact et la variabilité qui découle des recettes issues de la vente des matériaux sur nos cotisations et les effets sur les réalisations budgétaires.

# 2 - Investissements 2023 et prévisions 2024 :

### Investissements compétence collecte

En 2023 l'objectif de réduire de près de 2 000 tonnes les ordures ménagères à fin 2023 en déployant la collecte des biodéchets et le passage des ordures ménagères en C0,5 (collecte tous les 15 jours) a été atteint. L'achat de

| Investissements 2023 | Budgété   | Réalisé |  |
|----------------------|-----------|---------|--|
| (eur TTC)            |           | en %    |  |
| Matériels Roulants   | 742 000   | 92 %    |  |
| Containers et bornes | 1 222 000 | 71 %    |  |

matériels roulants d'occasion a permis de contenir l'enveloppe financière et d'obtenir plus rapidement ces matériels.

<u>Les investissements prévus pour la compétence collecte en 2024 représenteraient 1 979 125 eur HT</u>. La CDC Vals de Saintonge avec 58% de cette somme serait la principale bénéficiaire de ces investissements

(1 240 000 eur HT). Les investissements sur ce territoire porteraient principalement sur des bornes « grand volumes », des camions robotisés et la création d'un garage poids lourds. Il est normal que ce territoire bénéficie plus fortement des investissements puisque les autres territoires ont bénéficié d'investissements les années passées pour moderniser leur collecte.



#### Investissements compétence traitement



Les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation énergétique de Paillé ont été décalés à fin novembre 2023 pour minimiser le temps d'arrêt global de l'unité. L'usine sera dotée d'une turbine électrique plus puissante qui permettra de valoriser 30% de l'énergie potentielle et produira donc plus d'électricité.

Les travaux de l'UVE de Paillé impacteront FORTEMENT le budget de l'année 2024. En effet il va falloir arrêter l'usine et transférer près de 26 000 t d'ordures

ménagères en dehors du département pour les envoyer en enfouissement. Or, la TGAP est la plus élevée dans les centres d'enfouissement.

En 2024 la mise en enfouissement de ces seuls tonnages va engendrer uniquement pour la **TGAP une augmentation de 1 144 000 eur HT** (26 000 t x 44 eur¹ TGAP) (¹: delta entre TGAP enfouissement et TGAP incinération). A cela se rajoute le transport vers le centre d'enfouissement soit **286 000 eur HT de transport** (26 000 t x 11 eur HT). **L'arrêt de l'usine de Paillé** entraine donc à minima sur ces deux postes **un surcoût de 1 430 000 eur HT soit un surcoût de 6,2 eur HT/hab pour l'année 2024.** 

Jusqu'alors, nous bénéficions collectivement, d'une unité qui était largement amortie (41 ans de vie industrielle).

<u>Les investissements prévus pour l'année 2024 représenteraient 25 207 000 eur HT</u>. La modernisation de l'UVE de Paillé représenterait pour 18 919 000 eur HT pour l'année 2024 soit 75 % de l'ensemble des investissements liés à cette compétence.

#### Investissements compétence déchetteries

En 2023 il n'y a pas eu d'investissements importants sur la compétence déchetterie (509 126 € eur HT). Un travail de fond basé sur de nombreuses études a été réalisé à la demande des élus entre 2022 et 2023. L'objectif est d'élaborer une feuille de route pour moderniser le réseau des déchetteries. En effet, la plupart de ces outils datent des années 1980-90. Les élus de l'époque avaient su se projeter pour permettre à ces outils de tenir 30 ans. Il s'agit d'effectuer le même travail puisqu'en 2025 il y a aura 50 filières de tri par déchetterie, que cet outil concentre d'ores et déjà 57% des apports de déchets des habitants et que le développement des filières prévoit de développer le réemploi en s'appuyant sur ces outils. Enfin, la mise des nouvelles filières doit permettre la prise en charge de près de 40% des coûts de celles-ci.

C'est l'enjeu majeur pour le syndicat pour les années à venir!

Les investissements prévus pour la compétence déchetterie en 2024 représenteraient 3 885 500 € eur HT. Ces investissements se concentrent autour de 3 projets : le reste à réaliser pour la déchetterie de St Jean d'Angély pour un montant de 917 000 € HT, le projet de construction d'une déchetterie sur le territoire de la CDC Cœur de Saintonge pour un montant de 1 900 000 € HT et la mise en place de barrières pour le contrôle d'accès pour un montant de 1 200 000 € HT.

Au total, les investissements prévus pour 2024 représenteraient 25 206 576 € eur HT

# 3 - Activités 2023 et prévisions 2024 :

#### **Déchetteries**

On observe en 2023 une légère hausse des tonnages par rapport à 2022 (+2,8%) qui s'explique essentiellement par l'augmentation de l'apport en végétaux (+16%) relatif à une année où les précipitations ont été abondantes. L'année 2023 a permis de travailler sur les orientations à prendre au niveau des déchetteries avec l'élaboration

d'une feuille de route qui est en train d'être présentée et sera coconstruite en 2024 avec chacun des adhérents. Cette feuille de route a été déclinée en 3 axes prioritaires qui intègrent le déploiement de nouvelles filières, la mise en place d'un contrôle d'accès avec barrières, le nouveau maillage et donc les nouveaux outils à concevoir. Ainsi, la CDC Aunis Atlantique a bénéficié en 2022 de la modernisation de la déchetterie de St Sauveur (ouverture 1er janvier 2023) en conditionnant ces travaux à la fermeture de celle de Charron. En 2023, c'est la CDC Vals de Saintonge qui bénéficie de ces investissements avec l'agrandissement de la déchetterie de St Jean d'Angély. Pour l'année 2024, une déchetterie de nouvelle génération devrait être installée sur le territoire de la CDC de Cœur de Saintonge en remplacement des 2 déchetteries existantes.



Enfin en 2024, 3 nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) devraient être mises en place : Jouets, Bricolage et PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment). Cela implique de changer les supports d'informations sur site, de former tous les agents valoristes et de sensibiliser tous les habitants.

#### **Collecte**

Une baisse importante du tonnage d'ordures ménagères est constatée (-4,3 %). Ces bons résultats sont relatifs à la modernisation de la collecte sur les territoires des CDC de Cœur de Saintonge et de Gémozac. En effet, la mise en place de la collecte incitative (ordures ménagères collectées tous les 15 jours) et la collecte des biodéchets des professionnels a permis une baisse de -25% des Ordures Ménagères sur ces territoires depuis le début d'année 2023.

En 2023, sur le territoire des Vals de Saintonge des expérimentations ont été menées sur la commune de Saint Jean d'Angély. Le but est de moderniser la collecte des ordures ménagères et des emballages avec des bornes gros volumes. Ces expérimentations se sont révélées efficaces avec une baisse de 25% du temps de collecte et une rationalisation des moyens humains.

En 2024, le déploiement de la robotisation sur le secteur de la CDC des Vals de Saintonge avec des bacs « grand volume » et le développement de la collecte des biodéchets seront les deux grands axes de travail.

Un colloque sur les innovations que nous portons sur la collecte (robotisation, biodéchets, collecte incitative) devrait se tenir en automne sur le site de Surgères.





## Réduction, sensibilisation, communication

Les activités de prévention, de sensibilisation et de communication sont venues appuyer l'ensemble des actions portées par les différents services.

Les équipes Zéro Déchet ont réalisé depuis le début de l'année 141 animations (2 596 personnes sensibilisées), 71 animations scolaires (1 761 personnes sensibilisées), 26 visites de site (402 personnes sensibilisées), 199 visites mairies, 153 prêts pour les animations etc.

L'équipe communication a notamment crée les nouveaux calendriers; relayé nos informations auprès des mairies, médias et réseaux sociaux en intégrant de nouveaux canaux de communication comme « intra-muros » ;



Pour l'Atelier CyclaB, en plus du suivi de l'ensemble des porteurs de projets il y a eu 39 visites (476 personnes), 30 sensibilisations/animations (550 personnes), 6 workshop et escapes games pour (133 personnes) et 17 intervenants.

Enfin, les porteurs de projets qui sont hébergés à l'atelier CyclaB ont répondu et remporté le marché de réhabilitation de la capitainerie de Saint Martin de Ré lancé par le conseil départemental. Un projet qui permet la réutilisation de déchets du nautisme donc 100% Economie Circulaire. De nombreux prix ont récompensé les lauréats des trophées CyclaB. Les prochains trophées CyclaB se tiendront le 28 mars 2024.



#### **Traitement**

Pour la partie traitement des ordures ménagères, la rénovation de l'usine de Paillé en Unité de Valorisation Energétique est lancée. Le four, la chaudière et la turbine ont été commandés. Les travaux viennent de démarrer en novembre 2023 et devraient se terminer en mars 2025. Nous avons vu précédemment l'impact que cela va avoir sur l'année 2024.

Concernant le tri des emballages, l'année 2023 a permis de lancer le marché pour la rénovation du centre de tri d'Altriane. Cet outil sera réalisé dans le cadre d'une entente en réunissant la CDA de La Rochelle, le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) et Cyclad. Le nouvel outil permettra de traiter 47 000 t/an d'emballages contre 23 000 t/an précédemment. La procédure est en cours et l'attribution du marché devrait intervenir en mars 2024. Le marché (construction et exploitation) est estimé à 110 M d'euros HT.

# 4 - Projection ressources humaines et équipes :

Actuellement les équipes de Cyclad sont composées de 139 agents sur des emplois permanents dont 94 fonctionnaires (68 %), 34 contractuels permanents (24 %) et 11 CDD (8%) sur des activités de remplaçants. Ce sont à 92% des agents de catégorie C, les catégories B et A représentant 8 % de l'effectif total.

L'année 2023 a été marquée par la stabilisation de l'équipe avec les derniers recrutements qui ont pu être effectués pour remplacer les départs (fin 2021 il y avait 18 postes non pourvus). Une action de fond a été menée pour diviser par deux le recours à des agents sur emploi non permanent.

L'âge moyen des fonctionnaires et contractuels permanents est de 43 ans. Les plus de 50 ans représentent 32% de l'effectif, les 30 à 49 ans : 51% et les moins de 30 ans 17% de l'effectif. Les derniers recrutements ont permis l'embauche de jeunes chauffeurs ce qui a permis d'abaisser la pyramide des âges de cette catégorie. Pour la répartition homme/femme on constate une représentation quasiment masculine (87%) des agents qui travaillent dans les métiers de la collecte et des déchetteries en catégorie C.

# Les dépenses de personnel :

Le budget 2023 relatif aux dépenses de personnel est de 5 557 700 € contre 4 837 000 euros en 2022 soit une augmentation de 15 %. Il intègre la majoration du SMIC (1,81 % à compter du 1er janvier 2023), la revalorisation du point d'indice (1,5 % à partir du 1er juillet 2023), la feuille de route 2023 mise en place en interne (participation à la complémentaire santé 15 eur/mois etc.) ainsi que l'ensemble des agents qui ont été recrutés pour compléter l'effectif.

Pour l'année 2024 ce budget sera également en hausse. En effet, c'est la première fois que l'effectif sera au complet et le gouvernement, au travers d'un décret, a prévu une augmentation de +5 points d'indice au 1er janvier des fonctionnaires mais également une réévaluation des grilles indiciaires. A cela s'ajoutera la feuille de route 2024 qui sera proposée au vote des élus fin 2023 dans le cadre du comité syndical.

#### La formation des agents :

Le nombre de jours de formation est en augmentation 198 jours contre 138 jours l'année précédente. Un budget de 52 000 euros a été consacré à la formation. Ceci représente 1,5 jour de formation par agent dispensé à 14% par le CNFPT. La plupart des formations sont liées à la sécurité des agents (sauveteur secouriste du travail (SST), habilitation électrique, CACES pour l'utilisation d'engins spécifiques etc.) ou à la validation des différentes autorisations de conduite. A noter que les déchetteries ont toutes été fermées un jour permettre une rencontre annuelle des agents et un temps de formation.

#### L'absentéisme

L'absentéisme global (maladies ordinaires, accidents de travail, maternité et paternité) est en hausse avec un taux de 5,12 % sur l'ensemble des agents permanents. Il n'est que de 1,57 % chez les contractuels non permanents. Ceci représente 21,6 jours dans la catégorie des fonctionnaires ; 10,6 jours dans la catégorie des contractuels permanents et 5,7 jours dans la catégorie des contractuels non permanents.

Notons que **ce taux est bien inférieur aux moyennes constatées à l'échelle nationale** dans la territoriale puisque ce taux était de **9,7** % **en 2022.** 

Les accidents de travail sont maitrisés avec 0,69% de taux d'absentéisme (9 agents absents suite à des accidents pour une durée de 39 jours par arrêt soit 352 jours d'absence suite à des accidents).

Les arrêts pour maladie ordinaire représentent le plus fort des arrêts avec 3,6% de taux d'absentéisme (86 agents absents pour maladie ordinaire pour une durée de 14 jours par arrêt soit 1 825 jours d'absence). Ce ratio devrait s'améliorer puisque des actions ont été menées depuis deux ans avec le centre de gestion. Ainsi, la reconnaissance pour inaptitude définitive à toutes fonctions a pu être prononcée et va permettre de régler plusieurs anciens dossiers.

#### **Recrutements**

Pour l'année 2024 il est prévu un renforcement au niveau de l'équipe maintenance véhicules (1 mécanicien poids lourd et 1 apprenti) afin de préparer en amont un départ à la retraite ainsi que la reprise en régie de la collecte sur le territoire de Vals de Saintonge. Enfin, le poste d'apprentie par alternance au sein de l'équipe biodéchet sera transformé en un poste à temps complet.

#### 5 - Bilan Financier

Pour rappel les différentes projections faites pour le mandat en cours (2020-2026) montraient deux éléments importants. Premièrement, la hausse de la TGAP, imposée par l'état entrainait une augmentation de près de 2 M d'euros par an soit +8,7 eur/hab/an entre les années 2020 et 2026. Deuxièmement l'année où l'usine de Paillé serait arrêtée pour modernisation les dépenses de fonctionnement s'envoleraient du fait de l'envoi de la totalité des tonnages en enfouissement. Nous y sommes puisque l'arrêt couvrira intégralement l'année 2024. Comme nous avons pu le voir précédemment cet arrêt entraînera un surcoût de 1 430 000 eur HT et ce uniquement sur l'envoi de ces tonnages en enfouissement.

Les élus avaient ainsi provisionné, au travers d'une affectation du résultat maintenue positive, les montants nécessaires au surcoût lié à la modernisation de l'UVE de Paillé. Sur les trois derniers exercices, l'augmentation des cotisations a permis de retrouver, une affectation du résultat positive sur la partie du fonctionnement (2022 : + 1 403 000, 2021 : + 850 000, 2020 : - 920 000 eur, 2019 : -239 000 eur).

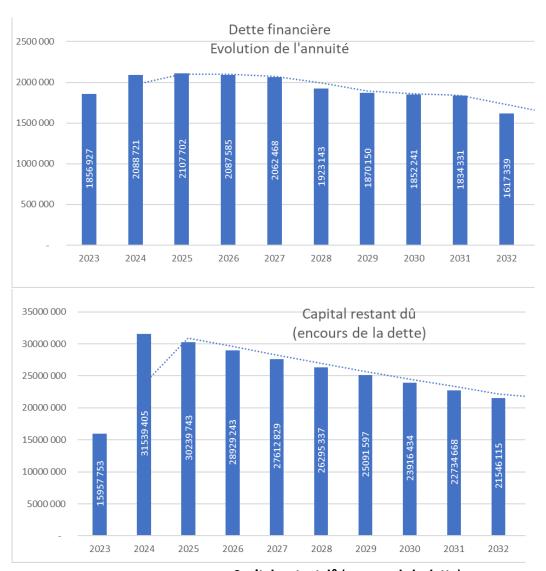
Les projections financières qui ont été réalisées étaient donc bonnes mais n'étaient pas en mesure d'anticiper ni l'inflation ni les variations des cours de vente des matières.

Cette année 2024 sera donc une année particulière, une année de transition et une année atypique.

Pour rappel le budget de 2023 est de 64,5 M d'euros dont 33,3 M d'euros en fonctionnement et 31,2 M d'euros en investissement (du fait de l'intégration des travaux de la future UVE de Paillé).

L'affectation du résultat 2023 sur la partie liée au fonctionnement devrait être à hauteur du niveau de 2022. Ceci n'est pas positif car nous avons obtenu une plus-value de près de 600 000 euros dans le cadre de la vente d'une partie de nos actions dans le méthaniseur Aunis Biogaz ainsi que 500 000 euros de soutiens de la part de l'ADEME pour la mise en place de la collecte des biodéchets. Ces éléments auraient dû venir abonder le budget de l'année 2024 qui comme nous avons pu le voir avec les travaux de l'usine de Paillé va être ponctuellement très déficitaire. Hélas, l'inflation de près de +5,8 % en 2023 a eu un impact important sur la révision des indices des marchés de nos prestations et sur l'augmentation du chapitre 012 (Personnel) avec réévaluation du point d'indice par exemple.

L'ensemble des emprunts nécessaires à la modernisation de l'usine de Paillé ont été contractés. L'encours de la dette en 2024, en intégrant l'ensemble des emprunts, sera de 31,5 M euros avec un montant capital + intérêts de 2 088 000 euros.



Capital restant dû (encours de la dette)

Pour l'année 2023, les tarifs des cotisations ont augmenté de 2,5 eur/hab pour la partie traitement en raison de l'évolution de la TGAP et de 2,5 eur/hab pour la partie collecte. Soit 94,5 eur/hab/an pour les services collecte, déchetterie et traitement en moyenne.

L'année 2024 sera une année particulière et atypique. Des réserves ont été constituées pour faire face au surcoût ponctuel de l'arrêt pour rénovation de l'usine de Paillé. Il faudrait à minima reporter le montant de l'inflation sur les cotisations (soit + 5,8 %). Ceci serait réaliste et permettrait d'anticiper la hausse des coûts de traitement qui est en train de se mettre en place (cf. tableau ci-contre).

| COUT<br>eur HT/hab/an | 2022 | 2023 | 2026 | Evol % |
|-----------------------|------|------|------|--------|
| OMR                   | 26,8 | 29,5 | 36,6 | + 37 % |
| TOUT-VENANT           | 10,2 | 10,9 | 13,5 | + 32 % |
| TOTAL                 | 37   | 40,4 | 50,1 | + 35 % |

Même si les prix de vente des matériaux ne devraient pas augmenter sur l'année 2024 des pistes de réduction des tonnages sont à escompter en 2024. En effet, pour la collecte des biodéchets des marges de manœuvre existent encore et on peut espérer collecter près de 1 500 t/an en 2024. Ceci nécessite l'appui des communes sur cet axe.

Enfin, le service déchetterie devrait mettre en place 3 nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur): Jouets, Bricolage et PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment). Ceci devrait permettre de prendre en charge 40% du coût de traitement des déchetteries qui pourront mettre en place ces filières. La modernisation des déchetteries de Cyclad pour mettre en place ces filières sera donc un levier majeur en termes de finances publiques. Si des territoires ne souhaitent pas moderniser leurs déchetteries le coût de fonctionnement sera plus élevé.

Peut-être se dirige-t'on vers une territorialisation des coûts en fonction du choix des élus locaux de moderniser leur maillage et de mettre en place ou non ces filières ?

#### **Proposition:**

Compte-tenu du contexte particulier de l'année 2024 il n'est pas prévu de faire évoluer les cotisations des adhérents. Toutefois, une analyse financière précise sera mise en place pour anticiper les coûts des services de collecte, des déchetteries et du traitement à compter de 2025. Les axes d'amélioration et de modernisation « proposés » par les élus de Cyclad seront co-construits avec les territoires adhérents. Les coûts de la collecte, du service déchetterie et du traitement des déchets dépendront des orientations adoptées par les adhérents et de leur implication à porter aux côtés des élus de Cyclad ces actions auprès des habitants de leur territoire.